

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre

- Monde -

Date de mise en ligne : lundi 23 juin 2008

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Le Sénégal, après avoir ratifié la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, a déposé depuis le 22 mai auprès de la commission de l'organisation sous-régionale les instruments y relatifs, permettant ainsi l'entrée en vigueur de ladite convention, indique un communiqué reçu à l'APS.

Dakar, 20 juin (APS) -Les documents ont été déposés par l'ambassadeur du Sénégal accrédité à Abuja aux instances compétentes de la **CEDEAO**, précise la même source ajoutant que "*par cet acte, le Sénégal parachève le processus de ratification de la Convention de la Cedeao sur les Armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes*".

Le **Burkina Faso**, la **Guinée Conakry**, le **Libéria**, le **Mali**, le **Niger**, la **Sierra Leone** et le **Togo** sont déjà signataires de la convention. Son entrée en vigueur intervient à la veille de la Biennale des Etats sur les armes légères prévue à New York du 14 au 18 juillet 2008.

La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes a été adoptée à Abuja au Nigeria le 14 juin 2006. Son entrée en vigueur était assujettie à la ratification par huit sur les quinze pays membres de la CEDEAO.

"*La ratification de cette Convention par notre pays (Ndlr, le Sénégal) traduit l'importance réelle accordée par les plus hautes autorités nationales à la réglementation de la circulation des armes légères et de petit calibre en vue de favoriser une plus grande sécurité des personnes et des biens*", déclare **Cheikh Tidiane Gadio** dans une lettre en date du 7 juin adressée au Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (**MALAO**).

Plusieurs ONG ont lancé en 2003 la campagne "Contrôlons les armes" ayant abouti à l'adoption de la convention sur les armes légères et de petit calibre devant ainsi remplacer le moratoire décrété en 1998.

L'objectif de la convention de la CEDEAO est de prévenir et combattre l'accumulation excessive et déstabilisatrice des Armes légères et de petit calibre (ALPC) dans l'espace CEDEAO, de pérenniser la lutte pour le contrôle des ALPC, de consolider les acquis du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des ALPC et son code de conduite.

Entre 8 et 15 millions d'armes légères et de petit calibre circulent en Afrique de l'Ouest.

OID/CTN